

**DIRECTION DES SERVICES
OPERATIONNELS**

Pôle Urbanisme et Aménagement ERP

AR20000128

**AUTORISATION DE TRAVAUX
N° AT 077 243 20 00001
N° PC 077 243 20 00002
* * * ***

**SECURITE CONTRE L'INCENDIE ET
ACCESSIBILITE
ETABLISSEMENT RECEVANT
DU PUBLIC**

**CABINET DE KINESITHERAPIE
SCAMAEQUE
12 RUE DES TANNEURS
77400 LAGNY SUR MARNE**

**Type : W
Catégorie : 5^{ème}**

Le Maire de la Ville de LAGNY-SUR-MARNE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2111.1, L 2212.1, L 2212.2 ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-8-3 R111 19-11, R 123-46, R.123-2 et R 123-55 ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 01/125/CAB/SIDPC portant création de la commission de sécurité et de la commission d'accessibilité

VU l'arrêté du 15 décembre 2014 modifiant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L.111-7-5, L.111-8 et L.122-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

VU l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

VU l'arrêté AR16000269 en date du 1^{er} juin 2016 donnant à M. Rémy PERES, Directeur Général des Services, délégation de signature ;

VU la demande d'Autorisation de Travaux du 13 janvier 2020 présentée par la SCI « SCAMAEQUE », représentée par Messieurs SCANFF Jonatha, Kolap MEACH et Laurent QUENET et portant sur des travaux d'aménagement d'un cabinet de Kinésithérapie sis 12 rue des Tanneurs ;

VU l'accusé de réception de la Sous-Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) à la date du 18 février 2020;

VU l'avis favorable tacite de la Sous-Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) à la date du 18 avril 2020;

VU le courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 7 février 2020 ;

.../...

ARRETE

ARTICLE 1 : L'autorisation de travaux n° AT 077 243 20 00001/n° PC 077 243 20 00002 portant sur l'aménagement intérieur du cabinet de Kinésithérapie « SCAMAEQUE » sis 12 Rue des Tanneurs à Lagny-sur-Marne, est **accordée**.

ARTICLE 2 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précitées.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipement, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

ARTICLE 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un délai de recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4:: Le présent arrêté sera notifié au demandeur. Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de TORCY,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de MELUN,
- Monsieur le Commissaire Principal de Police de LAGNY-SUR-MARNE,
- Monsieur l'Inspecteur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de CHESSY,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de LAGNY-sur-MARNE,

Chargé, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le vingt-deux avril deux mille vingt.

Pour extrait conforme, Lagny-sur-Marne le 22 avril 2020

Certifié Exécutoire suite à sa transmission en Sous-Préfecture : 23/04/2020

à son affichage le : 23/04/2020

Lagny-sur-Marne le : 23/04/2020

Rémy PERES



Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur Général des Services
Signé électroniquement

AR200000128**Identifiant FAST :** ASCL_2_2020-04-23T09-47-39.00 (MI222915298)**Identifiant unique de l'acte :**077-217702430-20200422-AR200000128-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Arrêté sécurité contre l'incendie et accessibilité
ERP - cabinet de KINESITHERAPIESCAMAEQ
Tanneurs 77400 Lagny sur Marne**Date de décision :** Apr 22, 2020 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale
6.1.7. autres**Acte :** [AR20000128 CONFORME.PDF](#)**Groupe émetteur de l'acte :****Préparé**

Date 23/04/20 à 09:47

Par [GUYON Emmanuelle](#)**Transmis**

Date 23/04/20 à 09:47

Par [GUYON Emmanuelle](#)**Accusé de réception**

Date 23/04/20 à 09:52